Archives départementales de l'Isère

N° 9

Sappey maurice Joseph & Marie Sotiel

L'an mil huit cent trente trois le cinq juillet à huit heures du matin par devant nous Vachon Louis Marie officier de l'état civil de la commune de Saint Hilaire du Touvet canton de Saint Laurent du pont arrondissement de grenoble département de l'Isère sont comparus le dit Joseph Sappey Maréchal cultivateur domicilié en la commune de Saint Julien d'Oraz civil et bien de deux dépendant en trente fils majeur et légitime de feu Jean Sappey maréchal décédé en la dite commune de Saint Julien d'Oraz le vingt sept Mil huit cent vingt neuf et de défunte Marie Anne Sapolt décédée en mil huit cent le vingt sept septembre Mil huit cent trente sait qu'elle a déclaré dans son verbal indépendant le jugement de prononcé du jourd'hui en date du dix neuf février mil huit cent trente deux d'une part.

et Marie Sotiel cultivateur domicilié en cette commune d'Entre deux guiers et bien à elle et un bien de dix neuf février mil huit cent cinq fille majeure et légitime de feu Claude Sotiel décédé en cette dite commune le neuf février mil huit cent dix neuf et de vivante Louise Duffoy aussi cultivateur domicilié en cette commune ici présente et contractant d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projetté entre eux et dont la publication avait été faite en cette commune les dimanches neuf et dix du mois de juin dernier et en cette de Saint Julien d'Oraz les dimanches douze et dix neuf mai dernier conformément à la loi à ce mariage un acte de notoriété et satisfaisant droit à requisition des parties après avoir donné lecture des actes de naissance et bien à divers extraits du Chapitre VI du Code civil au titre du Mariage nous sommes adressés au Chacun des parties de leur Joseph Sappey maréchal si elle veut prendre Marie Sotiel pour son épouse et à cette dernière si elle veut prendre Joseph Sappey maréchal pour son époux Chacun d'eux a répondu séparément et affirmativement avant avoir déclaré qu'ils nous ont déclaré qu'ils ne se trouvent dans aucun des cas de prohibition et Marie Sotiel sont unis en mariage de tout quoi nous avons dressé le présent acte en Bureau de la Mairie en présence de Sieur Pierre Chenevet agé de quarante sept ans Champitre Claude Baudet agé de soixante dix ans propriétaire jardinier tous deux agé de trente sept ans instituteur tous trois domiciliés en cette commune et Collaroz Hermann Chazoz agé de trente quatre ans domicilié en cette de Saint Julien d'Oraz témoins requis qui ont signé avec nous ainsi que le futur époux et les parties ont déclaré ne savoir écrire après que lecture leur a été faite de ce requis.

Joseph Sappey maréchal

Collaroz Baudet Baudet Chenevet

Vachon